



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **7 avril**, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VINCENT-DES-LANDES**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal mardi 1^{er} avril 2025

Présents :

- | | | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--|-------------------------------------|--|-------------------------------------|
| ● ¹ M. Alain RABU | ☒ | ● ⁸ Mme Martine DENIEUL | ☒ | ● ¹⁵ M. Anthony SIEBENHUNER | ☒ |
| ● ² Mme Patricia FREOUR | ☒ | ● ⁹ M. Bertrand RIOCHET | ☒ | ● ¹⁶ M. Julien KOZAL | ☐ |
| ● ³ M. Anthony DEVALET | ☒ | ● ¹⁰ Mme Isabelle BOUCHET | ☒ | ● ¹⁷ Mme Prisca CHARPANTIER | ☒ |
| ● ⁴ Mme Marie-Anne LAILLET | ☒ | ● ¹¹ Mme Karine CAVE-LEROUX | ☒ | ● ¹⁸ M. David DENIEUL | ☐ |
| ● ⁵ M. Stéphane ARAGON | ☒ | ● ¹² M. Denis MAUSSION | ☒ | ● ¹⁹ Mme Maryline LEMESLE | ☒ |
| ● ⁶ Mme Ginette RAYNARD | ☒ | ● ¹³ M. Gérald LEFEUVRE | ☒ | | |
| ● ⁷ M. Philippe CADOREL | ☒ | ● ¹⁴ Mme Isabelle ROUE | ☐ | | |

Secrétaire de séance : Mme Marie-Anne LAILLET

Excusés : M. Julien KOZAL, M. David DENIEUL, Mme Isabelle ROUE

Pouvoir :

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 MARS 2025

Monsieur le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 3 mars 2025.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Déclarations d'intention d'aliéner

- 60 la gare
- 7 avenue des peupliers
- 102 la Magdeleine
- 3 rue de la Magdeleine

2025-15 – COMPTES DE GESTION

Exposé

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs (Commune, assainissement, Lot du Tertre, Lot du Clos des Chênes, Zone de la Gare, Energies renouvelables) de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision

Le conseil municipal après retrait du vote de M. Alain RABU, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024, des budgets (Commune, Assainissement, Lot du Tertre, Lot du Clos des Chênes, Zone de la Gare, Energies renouvelables), par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote à main levée

16 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

DCM 2025-16 : COMPTES ADMINISTRATIFS

Exposé

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Anthony DEVALET, délibérant sur les comptes administratifs (Commune, Assainissement, Lot du Tertre, Lot du Clos des Chênes, Zone de la Gare, Energies renouvelables) de l'exercice 2024 dressés par Monsieur Alain RABU, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs tel qu'ils figurent page « exécution du budget » constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilité annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de la section de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

<u>COMMUNE</u>		<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Réalisation de l'exercice 2024	Dépense	1 068 929.12 €	1 058 340.13 €
	Recette	1 392 935.72 €	1 396 923.36 €
	Solde	324 006 60 €	338 583.23 €
Report de l'exercice 2023	Dépense		
	Recette	250 000,00 €	12 172.82 €
Résultat cumulé		574 007.50 €	350 756.05 €
Reste à réaliser à reporter en	Dépense		486 323.40 €
	Recette		0 €

2025	Solde		- 135 567.35 €
------	-------	--	----------------

<u>Assainissement</u>		Fonctionnement	Investissement
Réalisation de l'exercice 2024	Dépense	50 221.53 €	165 689.06 €
	Recette	87 303.11 €	81 723.46 €
	Solde	37 081.58 €	- 83 965.60 €
Report de l'exercice 2023	Dépense		
	Recette	22 418.25 €	171 055.08 €
Résultat cumulé		59 499.83 €	87 089.48 €

<u>Lot du Tertre</u>		Fonctionnement	Investissement
Réalisation de l'exercice 2024	Dépense	186 780.46 €	67 099.07 €
	Recette	200 849.06 €	30 000.00 €
	Solde	14 068.60 €	- 37 099.07 €
Report de l'exercice 2023	Dépense		- 11 120.13 €
	Recette	0.30 €	
Résultat cumulé		14 068.90 €	- 48 219.20 €

<u>Lot du Clos des Chênes</u>		Fonctionnement	Investissement
Réalisation de l'exercice 2024	Dépense	40 777.05 €	
	Recette	0 €	
	Solde	39 775,42 €	- €
Report de l'exercice 2023	Dépense		
	Recette	98 419,93 €	15 000,00 €
Résultat cumulé		57 642.88 €	15 000,00 €

<u>Zone de la Gare</u>		Fonctionnement	Investissement
Réalisation de l'exercice 2023	Dépense	- €	- €
	Recette	- €	- €
	Solde	- €	- €
Report de l'exercice 2022	Dépense	- €	- €
	Recette	- €	- €
Résultat cumulé		- €	- €

<u>Energies renouvelables</u>		Fonctionnement	Investissement
Réalisation de l'exercice 2024	Dépense	0 €	21 224.21 €
	Recette	0 €	60 000.00 €
	Solde	0 €	38 775.79 €
Report de l'exercice 2023	Dépense		
	Recette		
Résultat cumulé		0 €	38 775.79 €
Reste à réaliser à reporter en	Dépense		38 775.79 €
	Recette		0 €

2025	Solde		0 €
------	-------	--	-----

Décision

Le conseil municipal après retrait du vote de M. Alain RABU, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser
- **vote et arrête** les résultats définitifs tels qu'ils figurent page « exécution du budget ».

Vote à main levée

16 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

2025- 17 – AFFECTATION DES RESULTATS

BUDGET COMMUNE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024, ce jour,
Après couverture du déficit antérieur éventuel de la section de fonctionnement et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui en résulte,

Excédent global cumulé au 31.12.2024 : **574 007.50 €**

Décision

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

-DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement en **R002** : **250 000.00 €**

Report à nouveau créditeur en section d'investissement en **R1068** : **188 440.15 €**

BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le Compte budget annexe assainissement collectif de l'exercice 2024, ce jour,
Après couverture du déficit antérieur éventuel de la section de fonctionnement et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui en résulte,

Excédent global cumulé au 31.12.2024 : **59 499.83 €**

Décision

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

-DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement en **R002** : **19 499.83 €**

Report à nouveau créditeur en section d'investissement en **R1068** : **40 000.00 €**

BUDGET LE LOT DU CLOS DES CHÊNES

Après avoir entendu le Compte budget lotissement Le Clos des chênes de l'exercice 2024, ce jour,
Après couverture du déficit antérieur éventuel de la section de fonctionnement et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui en résulte,

Excédent global cumulé au 31.12.2024 : **57 642.88 €**

Décision

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

-DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement en **R002** : **57 642.88 €**

BUDGET LOT DU TERTRE

Après avoir entendu le Compte budget lotissement du Tertre de l'exercice 2024, ce jour,
Après couverture du déficit antérieur éventuel de la section de fonctionnement et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui en résulte,
Excédent global cumulé au 31.12.2024 : - 48 219.20 €

Décision

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

-DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Report à nouveau débiteur en section d'investissement en **D001** : **48 219.20 €**

BUDGET ZONE DE LA GARE

Après avoir entendu le Compte budget Zone de la Gare de l'exercice 2024, ce jour,
Après couverture du déficit antérieur éventuel de la section de fonctionnement et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui en résulte,
Excédent global cumulé au 31.12.2024 : 0 €

Décision

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

-DECIDE de ne pas affecter de résultat.

BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

Après avoir entendu le Compte budget Energies Renouvelables de l'exercice 2024, ce jour,
Après couverture du déficit antérieur éventuel de la section de fonctionnement et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui en résulte,
Excédent global cumulé au 31.12.2024 : 38 775.79 €

Décision

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Report à nouveau débiteur en section d'investissement en **R001** : **38 775.79 €**

Vote à main levée

16 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

2025- 18 – vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025

Par délibération N° 2024-26 du 02 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe sur le Foncier Bâti	29.58 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	48.82 %
Taxe d'Habitation	13,61 %

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024

Taxe sur le foncier bâti	29,58 %
Taxe sur le foncier non bâti	48,82 %
Taxe d'Habitation	13,61 %

Décision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de maintenir pour l'année 2025 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxe sur le foncier bâti	29,58 %
Taxe sur le foncier non bâti	48,82 %
Taxe d'Habitation	13,61 %

Vote à main levée 16 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

2025- 19 – AVANCES ET SUBVENTIONS BUDGETS ANNEXES

Exposé

Considérant le besoin de financement des budgets annexes et notamment les budgets Lot du Tertre, la Zone de la Gare et le nouveau budget Energies Renouvelables.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une avance d'investissement à hauteur de 20 000.00 Euros répartie de la façon suivante :

- Avance au budget Energies Renouvelables : 20 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de fonctionnement à hauteur de 7 000.00 € pour le budget CCAS, de 5 000 € au budget énergies renouvelables, et de 45 150.30 € au budget Lot du Tertre.

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** une avance de 20 000 € pour les budgets annexes
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025, section investissement, opération 27.
- **VOTE** une subvention de 7 000 Euros pour le budget du CCAS
- **VOTE** une subvention de 5 000 Euros pour le budget Energies Renouvelables
- **VOTE** une subvention de 45 150.30 Euros pour le budget du Lot du Tertre
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025, section fonctionnement, article 657362.

Vote à main levée 16 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

2025- 20 – BUDGETS 2025

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu les projets des budgets pour l'exercice 2025 exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les Budgets Primitifs 2025 (Commune, Assainissement, Lot du Tertre, Lot du Clos des Chênes, zone de la Gare et Energies Renouvelables)

Décision

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTÉ** les Budgets Primitifs de la commune 2025 (commune, Assainissement, Lot du Tertre, Lot du Clos des Chênes, zone de la Gare, Energies Renouvelables)

COMMUNE		Fonctionnement	Investissement
Budget 2025	Dépense	1 607 647.88 €	2 256 366.23 €
	Recette	1 607 647.88 €	2 256 366.23 €

Assainissement		Fonctionnement	Investissement
Budget 2025	Dépense	109 499.83 €	201 789.31 €
	Recette	109 499.83 €	201 789.31 €

Lot du Tertre		Fonctionnement	Investissement
Budget 2025	Dépense	797 905.59 €	497 900.59 €
	Recette	797 905.59 €	497 900.59 €

Lot du Clos des Chênes		Fonctionnement	Investissement
Budget 2025	Dépense	102 020.93 €	59 377.05 €
	Recette	102 020.93 €	59 377.05 €

Zone de la Gare		Fonctionnement	Investissement
Budget 2025	Dépense	1 000,00 €	1 000,00 €
	Recette	1 000,00 €	1 000,00 €

Energies Renouvelables		Fonctionnement	Investissement
Budget 2025	Dépense	6 000,00 €	135 775.79 €
	Recette	6 000,00 €	135 775.79 €

Vote à main levée 16 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

2025- 21 – PLAN FINANCEMENT MONUMENT AUX MORTS

Exposé

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de la délibération 2024.85 du 9 décembre 2024, il a été décidé le choix de l'emplacement du monument aux morts.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire souhaite profiter de cette opportunité pour procéder à la réfection du monument, comprenant notamment le sablage et la peinture du soldat, le rechapissage des lettres, ainsi que la création de l'aménagement du parterre.

Ce projet a été élaboré en concertation avec l'UNC-Mémoire de Saint-Vincent-des-Landes.

Nous prévoyons également de solliciter des subventions auprès des associations telles que l'UNC, les Souvenirs Français, ainsi que d'autres partenaires potentiels.

Coût prévisionnel des travaux :

- Montant total estimé : 21 930.75 € HT
- Répartition des coûts :
 - Démontage : 833.33 €
 - Réfection : 8 791.67 €

- Aménagement d'une place en pavé : 12 305.75 €

Financement du projet : Le financement des travaux sera assuré par les moyens suivants :

1. **Budget communal :** autofinancement de la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
2. **Subventions sollicitées :** Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des organismes suivants :
 - Union Nationale des Combattants et Victimes de Guerre
 - Le Souvenir Français
 - Autres associations ou fondations dédiées à la mémoire et au patrimoine.

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du projet de réfection du monument aux morts, a décidé de

- **VALIDER** les travaux nécessaires à sa mise en valeur et à sa préservation d'un montant total de 21 930.75 € HT.
- **De SOLLICITER** les subventions aux différents organismes.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à main levée

16 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

2025 -22 – Lotissement du Tertre 2 – fixation des prix des Lots
--

Exposé

Vu la délibération 2024-66, du 9 septembre 2024, portant validation de la phase APD du lotissement du Tertre 2,

Vu l'accord du permis d'aménager, délivré le 9 décembre 2024,

Vu la délibération 2025-14 portant sur l'attribution du lot de viabilisation du lotissement du Tertre 2.

Etant en possession des éléments nous permettant de calculer le coût de viabilisation du lotissement. Il convient de fixer le prix de vente des lots.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'arrêter les modalités de calcul pour définir ces prix de vente.

Il est également demandé de se positionner sur la manière de définir les prix de vente.

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- **DECIDE** la vente des lots à la parcelle
- **FIXE** le prix de vente des terrains dans le lotissement du Tertre comme ci-dessous

Prix des lots à la parcelle

LOTS	surface en m²	prix du lot en €
Lot N°1	441	23 900 €
Lot N°2	537	29 000 €
Lot N°3	366	19 800 €
Lot N°4	440	23 800 €
Lot N°5	416	22 500 €
Lot N°6	509	27 500 €
Lot N°7	583	31 500 €
Lot N°8	988	53 400 €
Lot N°9	597	32 300 €
Lot N°10	621	33 600 €
Lot N°11	611	33 000 €
Lot N°12	437	23 600 €
Lot N°13	390	21 100 €
Lot N°14	495	26 800 €
Lot N° 15	445	24 100 €
Lot N°16	496	26 800 €
Lot N° 17	387	20 900 €
Lot N° 18	541	30 800 €
Lot N° 19	405	21 900 €
Lot N° 20	448	24 200 €
Lot N° 21	436	23 600 €
Lot N° 22	484	26 200 €

Auquel s'ajoute la participation aux frais de branchement pour l'assainissement d'un montant de 1 005 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.
- **PRECISE** que les terrains complémentaires peuvent être facultative à l'achat.

Vote à main levée

16 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

Questions et informations diverses

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

Registre des délibérations du conseil municipal du Lundi 7 avril 2025.

2025-15	Comptes de gestion	07/04/2025
2025-16	Comptes administratifs	07/04/2025
2025-17	Affectation des résultats	07/04/2025
2025-18	Vote Taux imposition	07/04/2025
2025-19	Subvention budgets annexes	07/04/2025
2025-20	Budgets 2025	07/04/2025
2025-21	Plan financement monument aux morts	07/04/2025
2025-22	Prix Lot TERTRE 2	07/04/2025

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

¹ M. Alain RABU	² Mme Patricia FREOUR	³ M. Anthony DEVALET	⁴ Mme Marie-Anne LAILLET	⁵ M. Stéphane ARAGON
⁶ Mme Ginette RAYNARD	⁷ M. Philippe CADOREL	⁸ Mme Martine DENIEUL	⁹ M. Bertrand RIOCHET	¹⁰ Mme Isabelle BOUCHET
¹¹ Mme Karine CAVE-LEROUX	¹² M. Denis MAUSSION	¹³ M. Gérald LEFEUVRE	¹⁴ Mme Isabelle ROUE (Absente excusée)	¹⁵ M. Anthony SIEBENHUNER
¹⁶ M. Julien KOZAL (Absent excusé)	¹⁷ Mme Prisca CHARPANTIER	¹⁸ M. David DENIEUL (Absent excusé)	¹⁹ Mme Maryline LEMESLE	